



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du mardi 27 octobre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS

Date : mercredi 14 avril 2027.

Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).

Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FEMININES / MASCULIN JEUNES (U15F – U18F – U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20)

Date : Samedi 12 et dimanche 13 juin 2027.

Nombre de matches : 8 finales (4 le samedi et 4 le dimanche)

Installations sportives : Besoin de 3 terrains avec 8 vestiaires joueurs et 4 vestiaires arbitres.

CHAMPIONNATS - REPORT DU 1^{er} NOVEMBRE 2026

La Commission informe que les matchs des championnats ne pouvant être joués le 01/11/2026 (terrain impraticable / indisponible ou autre motif) seront automatiquement reportés au 08/11/2026 (pour les catégories de jeunes / CDM / Anciens) et au 15/11/2026 (pour les Seniors) si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

COUPE DE FRANCE 2026/2027**6^{ème} Tour****80419658 TRAPPES ES 1 / RACING CF 1 du 25/10/2026 reporté le 01/11/2026**

Demande de l'ES TRAPPES pour jouer sur le terrain n°1 du stade Robert GRAVAUD à TRAPPES.
Accord de la Commission.

COUPE DE PARIS IDF - SENIORS**Tour de Cadrage**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 15 novembre 2026**, sur le terrain du club premier nommé.

3 matches à disputer:

80994091 - CERGY PONTOISE FC 1 / MONTROUGE FC 92 1.

80994092 - LE MEE SPORTS 1 / VITRY CA 1.

809940 93 - POISSY FC 1 / ST DENIS UNITED 1.

Les autres équipes sont exemptes de ce tour de cadrage.

Les 1/16èmes de finale auront lieu le 20/12/2026 ou en semaine selon le calendrier des équipes.

Pour ces rencontres, il sera désigné **trois arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

SENIORS - CHAMPIONNAT**55698435 – FC 93 BOBIGNY 1 / MUREAUX OFC 1 du 17/10/2026 (R1/A)**

Ce match est reporté au 14/11/2026.

55698436 –ST BRICE FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 17/10/2026 reporté au 11/11/2026 (R1/A)

La Commission reporte ce match au 14/11/2026 ; ST BRICE FC étant exempt du tour de cadrage de la Coupe de Paris IDF Seniors et MONTREUIL FC étant éliminé de cette compétition.

55699227 ERMONT AS 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 17/10/2026 (R2/C)

Reprise de dossier.

La Commission,

Après lecture des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre officiel, courriels des 2 clubs, courrier du Directeur des sports de la Mairie d'ERMONT),

Considérant que par courriel en date du 17/10/2026 à 14h43, le club d'ERMONT A.S. a informé la Ligue de la fermeture du stade à 17h en raison des manifestations,

Considérant qu'ERMONT A.S. a joint à son courriel un avis de fermeture signé du Directeur Jeunesse et Sport de la Mairie d'ERMONT,

Considérant que cette information a été transmise après la fermeture des services de la Ligue et simultanément au club de MEAUX ACADEMY CS,

Considérant que le match a donc été laissé à l'agenda et n'a pas pu être reporté,

Considérant que l'article 10.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. précise que : « *La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine). Toutefois, dans le cas où l'adversaire et la Ligue sont prévenus simultanément, par courrier électronique envoyé depuis l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) :*

. Soit du forfait après le délai de déclaration d'un forfait « avisé » tel que prévu à l'article 23.2 du présent Règlement,

. Soit de l'indisponibilité du terrain du club recevant (notamment pour cause d'impraticabilité) après les heures d'ouverture de la Ligue, et au plus tard 4 heures avant l'heure officielle du coup d'envoi du match, Et que par suite, la Ligue n'a pas pu modifier la situation officielle du match, l'adversaire n'est pas tenu de présenter son équipe sur le lieu de celle-ci. En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe. L'arbitre désigné qui n'aura pas pu être déconvoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant (et, dans le cas de l'impraticabilité d'un terrain, être autorisé à accéder au terrain afin de juger de son état), et adressera un rapport à la Commission compétente qui statuera sur le sort du match. »,

Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 18h et que le club d'ERMONT A.S. a informé la Ligue de l'indisponibilité du terrain le 17/10/2026 à 14h43, soit 3h17 avant le coup d'envoi,

Considérant que conformément l'article précité, la présence des joueurs des 2 équipes sur le lieu du match était requise puisque l'information quant à l'indisponibilité a été envoyée moins de 4h avant le coup d'envoi,

Considérant que les joueurs de MEAUX ACADEMY C.S. et les arbitres étaient présents sur le lieu du match mais pas ceux d'ERMONT A.S.,

Considérant que dans son rapport, l'arbitre indique qu'aucun dirigeant du club recevant n'était présent pour les accueillir et qu'il n'a pas été établi de feuille de match

Considérant que le club d'ERMONT A.S. n'a pas respecté les dispositions de l'article 10.6 précité et que les explications apportées dans leur courriel ne sont pas de nature à prendre une autre décision que l'application stricte de la règle ci-dessus énoncée,

Par ces motifs

. donne match perdu pour erreur administrative à l'AS ERMONT.

ERMONT AS : 0 pt – 0 but.

MEAUX ACADEMY CS : 3 pts – 0 but.

55699102 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 01/11/2026 (R2/B)

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS et du service des sports de la ville indiquant la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de MORANGIS CHILLY FC indiquant l'impossibilité de recevoir.

La Commission reporte cette rencontre le 15/11/2026.

55699498 – TRAPPES ES 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 01/11/2026 (R2/D)

En cas d'élimination de TRAPPES ES de la Coupe de France, ce match sera reporté au 15/11/2026.

55700070 US IVRY FOOTBALL 2 / SAINT MICHEL FC 91 1 du 01/11/2026 (R3/B)

Courriel de la Direction des Sports de la ville d'IVRY-SUR-SEINE informant de la fermeture de l'ensemble des installations à IVRY-SUR-SEINE le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de SAINT MICHEL FC 91 indiquant la possibilité d'accueillir le match sur ses installations.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

55700516 ENTENTE SSG 2 / O. PANTIN OLYMPIQUE du 01/11/2026 (R3/D)

Courriel de l'ENTENTE SSG et attestation du service des sports de SAINT GRATIEN indiquant la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

La Commission demande au club de PANTIN OLYMPIQUE s'il peut accueillir cette rencontre.

Réponse souhaitée au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

A défaut, le match sera reporté au 15/11/2026.

U20 – COUPE DE PARIS IDF

Tirage au sort des 1/8èmes de finale

CLAYE SOUILLY SPORTS 1 / LONGJUMEAU FC 1 à jouer le 08/11/2026.

VERSAILLES 78 FC 1 / SEVRES FC 92 1 à jouer le 08/11/2026.

HOUILLES AC 1 / MONTRouGE FC 92 1 à jouer le 08/11/2026.

PARIS 15 AC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 à jouer le 08/11/2026.

TRAPPES ES 1 / BRETIGNY FCS 1 à jouer le 08/11/2026.

ULIS CO 1 / AULNAY FC 1 à jouer le **29/11/2026**.

CRECY FC 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 à jouer le **10/01/2027**.

RED STAR FC 1 / ENFANTS GOUTTE D'OR 1 à jouer le 08/11/2026.

Pour ces rencontres, il sera désigné un arbitre, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U20 – CHAMPIONNAT

560861 BAGNOLET FC – R3/D

Rappel :

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains du stade des Rigondes à Bagnolet, la Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaines rencontres :

55688358 BAGNOLET FC 1 / ESC XVEME 1 du 08/11/2026 (R3/D) – **réponse souhaitée pour le 03/11/2026**.

55688306 BAGNOLET FC 1 / VILLABE ES 2 du 15/11/2026.

COUPE GAMBARDELLA

80435365 TRAPPES ES 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 25/10/2026 reporté le 01/11/2026 (4^{ème} tour)

Demande de TRAPPES ES pour décaler le coup d'envoi à 12h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC, à transmettre au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

5^{ème} Tour à jouer le 08/11/2026

La Commission a procédé à la désignation des matches de ce tour.

18 matchs.

Liste des matches à consulter sur le site internet de la Ligue.

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 03 novembre 2026. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La Commission invite les clubs à prendre connaissance des conditions de participation en consultant le règlement de l'épreuve.

EPREUVE :

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage :

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

U18 – COUPE DE PARIS IDF**Tirage au sort du 3ème Tour**

Ces rencontres se dérouleront le dimanche 08 novembre 2026, sur le terrain du club premier nommé.

15 matchs.

Exempts : les équipes qualifiées en Coupe Gambardella – TRAPPES ES ou CERGY PONTOISE FC – GARENNE COLOMBES AF.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour ces rencontres, il sera désigné un arbitre, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U18 - CHAMPIONNAT**500 561 – NANTERRE ES 1 (R1)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 14/10/2026 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX matchs fermes à l'équipe 1 U18 de NANTERRE ES, à compter du 16 novembre 2026, la Commission demandera au club de NANTERRE ES de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NANTERRE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.

Rencontres concernées :

55688553 NANTERRE ES 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 29/11/2026

55688564 NANTERRE ES 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 13/12/2026

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

550 596 - ES COLOMBIENNE FOOT (R2/A)

Reprise de dossier.

Courriel de la Direction des Sports accompagné d'un arrêté municipal de la ville de Colombes indiquant l'indisponibilité du terrain n°3 du stade Charles PEGUY jusqu'à nouvel ordre, au motif de dégradations et du remplacement des poteaux.

Courriel de l'ES COLOMBIENNE informant que les prochaines rencontres de cette équipe se dérouleront sur le terrain n°2 du stade Charles PEGUY à COLOMBES.

La Commission prend note.

55688929 BLANC MESNIL SF 21 / AC BOULOGNE BILLANCOURT AC 21 du 01/11/2026 (R2/B)

Courriel de BLANC MESNIL SF et de la Mairie de BLANC MESNIL informant de l'indisponibilité des installations sportives le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT indiquant son impossibilité de recevoir.

La Commission reporte cette rencontre **le 11/11/2026**.

Elle invite le club de BLANC MESNIL à l'informer de la disponibilité de ses installations à cette date et le club de l'A.C.B.B. d'anticiper une éventuelle inversion.

55688931 RED STAR FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 01/11/2026 (R2/B)

Attestation de la Direction des Sports de la ville de SAINT OUEEN SUR SEINE informant de la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

Courriel du RED STAR FC informant la Commission du positionnement de quatre rencontres sur le stade de Marville à SAINT DENIS dont un match fédéral.

Accord de la Commission pour jouer cette rencontre à 17h00, en baisser de rideau d'un match de Championnat National U17, prioritaire sur les rencontres de niveau fédéral.

55689725 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / SAINT BRICE FC 1 du 01/11/2026 (R3/C)

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS et du service des sports de la ville indiquant la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de SAINT BRICE FC informant de la possibilité de recevoir sur ses installations.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

55689722 PUC 1 / LILAS FC 1 du 01/11/2026 (R3/C)

Courriel du PUC Accompagné d'une attestation du CIUP - Service des Sports informant de la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de LILAS FC indiquant son impossibilité d'accueillir le match sur ses installations.

La Commission reporte cette rencontre le **11/11/2026**.

Elle invite le club du P.U.C. à l'informer de la disponibilité de ses installations à cette date et le club des LILAS FC d'anticiper une éventuelle inversion.

55689462 COURBEVOIE SPORTS 1 / NOISY LE SEC B. 93 1 du 01/11/2026 (R3/B)

Demande de COURBEVOIE SPORTS pour décaler le coup d'envoi à 15h00, sur le stade Bernard ISAMBERT en raison de la fermeture du stade Jean BLOT.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NOISY LE SEC B. 93, à transmettre le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

55689197 – TRAPPES ES 1 / IVRY US FOOT 1 du 01/11/2026 (R3/A)

En cas d'élimination de TRAPPES ES de la Coupe Gambardella, ce match sera reporté au 08/11/2026.

55689724 – VILLETANEUSE CS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 01/11/2026 (R3/C)

En cas d'élimination de CERGY PONTOISE FC de la Coupe Gambardella, ce match sera reporté au 08/11/2026.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui confirmer le score final, pour sa réunion du mardi 03 novembre 2026.

2^{ème} et dernier rappel

56547229 VILLETANEUSE CS 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 18/10/2026.

U17 – CHAMPIONNAT**55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026 (R1)**

Courriel de l'US VILLEJUIF indiquant le terrain de repli sur le Parc de CHOISY.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 1^{er} novembre 2026 (horaire à confirmer) au Parc de CHOISY.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du gestionnaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

55690399 US IVRY FOOTBALL 1 / NEUILLY PLAISANCE FC 1 du 01/11/2026 (R2/A)

Courriel de la Direction des Sports de la ville d'IVRY informant de la fermeture de l'ensemble des installations à IVRY le 1^{er} novembre 2026.

La Commission demande à NEUILLY PLAISANCE FC de lui indiquer la possibilité d'accueillir le match sur ses installations, à transmettre au plus tard le 30 octobre 2026 à 12h.

56547232 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 01/11/2026 (R2/B)

Demande d'ANTONY FOOT EVOLUTION de reporter le match le 08 novembre 2026, au motif de l'élimination des 2 équipes en coupe, avec accord de FONTENAY SOUS BOIS.

Accord de la Commission.

U16 – COUPE DE PARIS IDF**Tirage des 1/8èmes de finale**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 08 novembre 2026**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U16 – CHAMPIONNAT**55690933 ENTENTE SSG 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 01/11/2026 (R2/B)**

Courriel de l'ENTENTE SSG et attestation du SIVOM indiquant la fermeture du Parc des Sports le 1^{er} novembre 2026.

La Commission demande au club d'EPINAY ACADEMIE s'il peut accueillir cette rencontre.

Réponse souhaitée au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

A défaut, le match sera reporté au 08/11/2026.

55690800 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / US TORCY PVM 2 du 01/11/2026 (R2/A)

Demande de JEUNESSE AUBERVILLIERS de décaler le coup d'envoi à 11h30, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17 sur l'installation.

Accord de la Commission, les rencontres fédérales sont prioritaires sur les compétitions régionales.

55691463 PUC 1 / JA DRANCY 3 du 01/11/2026 (R3/D)

Courriel du PUC accompagné d'une attestation du CIUP - Service des Sports informant de la fermeture des installations le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de JA DRANCY indiquant la possibilité de recevoir sur ses installations.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

55691327 BLANC MESNIL SF / RIS ORANGIS US 1 du 01/11/2026 (R3/C)

Attestation de la Mairie de BLANC MESNIL informant de la fermeture des installations sportives à cette date.

Demande de BLANC MESNIL SF pour avancer le match le samedi 31 octobre 2026 à 14h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'US RIS ORANGIS.

A défaut, la Commission demande au club de RIS ORANGIS US s'il peut accueillir cette rencontre.

Réponse souhaitée au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

A défaut, le match sera reporté au 08/11/2026.

55691195 ORLY AS 1 / VILLEJUIF US 1 du 01/11/2026 (R3/B)

Courriel de l'AS ORLY et attestation du service des sports indiquant la fermeture des installations à cette date.
Courriel de l'US VILLEJUIF indiquant la possibilité de recevoir sur ses installations.
Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 3****Poule C****AFC VILLENEUVE – 860294**

La Commission accuse réception du courriel de la Mairie de VILLENEUVE SAINT GEORGES indiquant la fermeture du terrain synthétique du stade Gaston Roussel jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, elle fixe toutes les rencontres de cette équipe sur le stade Nelson Mandela.

La Commission rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental et invite le club à faire les ajustements nécessaires en cas de besoin.

Elle invite le club à l'informer dès que les installations du stade Gérard Roussel seront à nouveau disponible.

CDM – CHAMPIONNAT**55692007 FC CAUDACIENNE 1 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 1 du 20/09/2026 reporté le 25/10/2026 (R1)**

Reprise de dossier.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

55691970 MINHOTOS DE GRAGA 1 / FC CAUDACIENNE 1 du 01/11/2026 (R1)

Courriel de MINHOTOS DE BRAGA accompagné d'une attestation de la Direction des Sports de la ville d'IVRY-SUR-SEINE informant de la fermeture de l'ensemble des installations à IVRY-SUR-SEINE le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de FC CAUDACIENNE et du Service des Sports de la Mairie de la Queue en Brie informant de la fermeture du terrain jusqu'au 31 décembre.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

55691972 FC CAUDACIENNE 1 / PORTUGAIS GARCHES 1 du 15/11/2026 (R1)**55691994 FC CAUDACIENNE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 06/12/2026 (R1)****Rappel.**

La Commission demande au FC CAUDACIENNE de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ses rencontres à domicile, jusqu'à réouverture de son terrain.

55692103 ST CYR LUSO 1 / PARIS US SUISSE 1 du 01/11/2026 (R2/A)

Attestation du service des sports de la ville de SAINT CYR L'ECOLE informant de la fermeture du Parc des Sports Maurice LELUC, le 1^{er} novembre 2026.

Courriel de PARIS US SUISSE indiquant la possibilité de recevoir sur ses installations.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

ANCIENS – COUPE DE PARIS IDF**80424704 BRUNOY FC 1 / SENART MOISSY 1 du 25/10/2026**

Courriel de SENART MOISSY informant d'une inversion de score et erreur de saisie confirmée par l'arbitre officiel.

La Commission entérine le résultat final comme suit :

BRUNOY FC : 0 but

SENART MOISSY : 1 but.

Tirage des 1/8èmes de finale

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 08 novembre 2026**, sur le terrain du club premier nommé.
Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Pour ces rencontres, il sera désigné **1 arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

560861 BAGNOLET FC – R3/D

Rappel :

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains du stade des Rigondes à Bagnolet, la Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaines rencontres :

55693693 BAGNOLET FC 1 / CLICHOIS UF 1 du 01/11/2026 (R3/D) – **réponse souhaitée pour le 30/10/2026 – 12h.**

55693704 BAGNOLET FC 1 / GONESSE RC 1 du 22/11/2026.

55692896 MAULOISE US 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 15/11/2026 (R3/A)

Réception d'un arrêté préfectoral de fermeture du stade RADET n°1 à MAULE du 19 octobre au 31 décembre 2026, en raison de travaux de remise en état.

Demande de l'US MAULOISE pour inverser le match, avec accord de l'US CLICHY SUR SEINE US.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

500731 MAULOISE US – R3/A

Rappel.

Réception d'un arrêté préfectoral de fermeture du stade RADET n°1 à MAULE du 19 octobre au 31 décembre 2026, en raison de travaux de remise en état.

La Commission demande au club de MAULOISE US de lui fournir un terrain de repli pour ce match à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaine rencontre :

55692918 MAULOISE US 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 06/12/2026 (R3/A).